

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 23/03/26

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2026 / 046

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 26

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mars 2026, transmise conformément à l'article L.2121-7 du Code Générale des Collectivités territoriales.

Étaient présents : Cédric CLECH, Anaëlle BUELLONI, Lucas IPPOLITO—SCHWAGER, Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Thomas DROULEZ, Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Benoît CHAISY, Anne-Sophie HAMON, Claude ROY, Chantal PRIEUR, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents représentés : Sylviane TOULON.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Djamila BOUFELAH.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique / Election exécutif

ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DES ADJOINTS

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 27

Nombre de bulletins blancs ou nul : 0

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste menée par Pascal LENOIR : 27 (vingt-sept) voix

La liste menée par Pascal LENOIR ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1- Pascal LENOIR
- 2- Emilie ORGEL
- 3- Lucas IPPOLITO
- 4- Anne-Sophie HAMON
- 5- Thomas DROULEZ
- 6- Sylviane TOULON
- 7- Benoit CHAISY
- 8- Chantal PRIEUR

Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre

